



RECUEIL DES ACTES

ANNEE 2017

SOMMAIRE

Comité Syndical du 17 février 2017	4
N°17/02/01 Approbation PV du comité du 13 Décembre 2016	4
N°17/02/02 Désignation d'un secrétaire de séance	4
N°17/02/03 Point sur les délégations du Président et du bureau.....	4
N°17/02/04 Création d'un poste dans le cadre du recrutement d'un contrat unique d'insertion – Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE).....	5
N°17/02/05 Compte Administratif 2016	5
N°17/02/06 Approbation du Compte de Gestion 2016	6
N°17/02/07 Affectation du résultat 2016.....	6
N°17/02/08 Adoption du Budget Primitif 2017	6
17/02/09 Adoption du programme d'opérations 2017	9
17/02/10 AVA : Attribution du marché démarches foncières liées à l'Aqueduc Vilaine Atlantique.....	9
17/02/11 Points de réflexion sur la numérisation des réseaux d'eau potable	10
17/02/12 Points sur les ressources.....	11
17/02/13 Loi NOTRe	11
17/02/14 Accès WIFI salle de réunion du SMG35 et plafonnier	12
Comité Syndical du 23 MAI 2017	12
N°17/05/01 Approbation PV du comité du 14 février 2017.....	12
N°17/05/02 Désignation d'un secrétaire de séance	12
N°17/05/03 Point sur les délégations du Président et du bureau.....	12
N°17/05/04a Attribution de marché vidéo AVA.....	13
N°17/05/04b AVA : indemnités, acquisitions et dossier d'enquête, délégations au Président.....	14
N°17/05/05 Rapport d'activités 2016.....	15
N°17/05/06 Programme complémentaire n°1 : BV.....	15
N°17/05/07 Modification du Règlement financier : financement des actions bassins versants.....	15
N°17/05/08 Indemnités des élus	16

N°17/05/09 Décision Modificative n°1	17
N°17/05/10 Contrat avec la société Finance Active	18
N°17/05/11 Présentations : Recherches en eau menées par les SMP depuis la création	18
N°17/05/12 Aménagement foncier conjointement avec le Département.....	19
N°17/05/13 Point sur les ressources.....	19
N°17/05/14 Loi NOTRe	19
Comité Syndical du 10 OCTOBRE 2017	19
N°17/10/01 Approbation PV du comité du 23 Mai 2017	19
N°17/10/02 Désignation d'un secrétaire de séance.....	19
N°17/05/03 Point sur les délégations du Président et du bureau.....	20
N°17/10/04 Ouverture d'un poste pour un hydrogéologue	21
N°17/10/05 Compte épargne temps.....	21
N°17/10/06 Création d'un fonds de renouvellement	21
N°17/10/07 Fixation du montant du fonds de concours pour 2018.....	23
N°17/10/08 Fixation du pourcentage de participation aux antennes secondaires pour 2018.....	23
N°17/10/09 Le congé de formation professionnelle (CFP).....	23
N°17/10/10 Programme complémentaire n°2.....	24
N°17/10/11 Décision Modificative n°2.....	24
N°17/10/12 loi NOTRe.....	25
N°17/10/13 Sécheresse.....	25
N°17/10/14 Site internet.....	26
N°17/10/15 Statuts IAV.....	26

COMITE SYNDICAL DU 17 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le 14 février à 9h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

ADMINISTRATION GENERALE

N°17/02/01 Approbation PV du comité du 13 Décembre 2016

Le compte rendu est validé à l'unanimité.

N°17/02/02 Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Philippe LETOURNEL est désigné comme secrétaire de séance.

N°17/02/03 Point sur les délégations du Président et du bureau

Dans le cadre de ses délégations le bureau a validé l'éligibilité des dossiers suivants durant la période du 13 Décembre 2016 au 6 février 2017 :

Date	Objet	SMP	Stade	Montant finançable (€ HT)
30/01/2017	Renouvellement de la conduite de 300mm entre l'usine de Lillion et le réservoir de Mordelles Renforcement de diamètre après le croisement à venir avec AVA, soit environ 4km de DN 400mm	CEBR : antenne secondaire : Liaison usine Lillion - réservoir de Mordelles	AVP	Travaux de renforcement à hauteur de 20% de 1 135 000€ HT.
30/01/2017	Renforcement de diamètre sur l'alimentation principale de l'ex syndicat nord de Rennes soit environ 1,8km de DN 500mm	CEBR : antenne secondaire : Liaison 11 journeaux	AVP	Travaux de renforcement à hauteur de 20% de 665 000 € H.T (hors distribution)
30/01/2017	Usine hors schéma départemental de 100m ³ /h - Mise en œuvre d'une filière boues par centrifugation et chaulage, - mises aux normes et réhabilitation du génie civil	SMPBC : Travaux usine du Pont Juhel (Louvigné du Désert)	AVP	- Financement à 30% de 1 300 000€ HT excepté : Les peintures intérieures, le démontage des existants et ce qui est dû par le fermier au titre du renouvellement

Dans le cadre de ses délégations le Président a signé les marchés et conventions suivants durant la période du 13 Décembre 2016 au 6 février 2017

Date	Objet	Attributaire	Montant (TTC)
19/01/2017	Bureau pour poste CDD	UGAP	490,00€
02/02/2017	Ligne téléphonique	Hexatel	378,44€
26/01/2017	Ecran 23 pouce+ souris	RBI	357,00€
18/01/2017	Ordinateur poste CDD	RBI	1 809,14€
13/01/2017	PUB marché convention passage canalisation AVA	Medialex	335,64€

**Personnel :*

Date	Type de contrat
01/02/2017	CDD de 15 jours pour suivi PPC (1 au 15 février)

Le comité prend acte des décisions prises.

N°17/02/04 Création d'un poste dans le cadre du recrutement d'un contrat unique d'insertion - Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)

Monsieur Trouslard explique que lors des entretiens une personne s'est détachée des autres candidats. Cette personne ayant déjà travaillé dans le domaine des périmètres de protection principalement sur le volet études préalables à la protection. Il a semblé intéressant pour le SMG35 d'embaucher cette personne car en plus de maîtriser le domaine, elle possède une formation en hydrogéologie.

Cette personne ayant 58 ans peut prétendre à un contrat aidé, pour cela le comité doit délibérer afin de créer ce contrat pour une durée initiale de 2ans.

- L'État prendrait en charge 80 % de la rémunération correspondant à 20H de SMIC et exonérerait les charges patronales de sécurité sociale, au moins la première année.

Les membres du comité accepte de créer le contrat aidé et adopte à l'unanimité la décision.

Monsieur FAUVEL propose que la personne se présente et retrace son parcours professionnel.

N°17/02/05 Compte Administratif 2016

M. Trouslard présente de façon détaillée les points 5 à 9. Le Compte Administratif de l'exercice 2016 est arrêté comme suit :

	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	RESULTAT N-1	RESULTAT DE L'EXERCICE
Exploitation	7 032 492,46	8 743 363,01	10 643 502,38	12 354 372,93
Investissement	104 215,46	448 347,67	-262 206,69	81 925,52
TOTAL BUDGET	7 136 707,92	9 191 710,68	10 381 295,69	12 436 298,45

Il précise que les Restes à Réaliser ne sont pas inclus dans le résultat.

Après départ du Président, M. Yannick NADESAN, 1er vice –président, fait procéder au vote.

Le Compte administratif 2016 est adopté à l'unanimité.

N°17/02/06 Approbation du Compte de Gestion 2016

M. Fauvel reprend sa place. Le compte de gestion retraçant la comptabilité tenue par Monsieur le Payeur Départemental est en accord avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président.

Le Compte de gestion 2016 est adopté à l'unanimité.

N°17/02/07 Affectation du résultat 2016

Conformément à l'instruction comptable M49, le syndicat doit se prononcer sur l'affectation du résultat. La section de fonctionnement du CA 2016 présente un excédent **12 354 372,93€**. L'excédent de la section d'investissement est de **81 925,52 €**.

Il est proposé de procéder à une inscription en excédent d'investissement reporté de **81 925,52€** et à une inscription en excédent de fonctionnement reporté (compte 002) de **12 354 372,93€**.

L'affectation du résultat est approuvée à l'unanimité.

N°17/02/08 Adoption du Budget Primitif 2017

Le budget est établi sur la base du débat d'orientation budgétaire du 13 Décembre 2016. Une vue d'ensemble du BP **2017** est présentée ci-dessous :

FONCTIONNEMENT

	Dépenses de la section d'exploitation	Recettes de la section d'exploitation
Résultat d'exploitation reporté		12 354 372,93
Crédit d'exploitation proposé	20 562 711,51	8 208 338,58
TOTAL	20 562 711,51	20 562 711,51

INVESTISSEMENT

	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Résultat d'investissement reporté		81 925,52
Crédit d'investissement proposé	388 826,22	504 637,10
RàR	250 747,40	53 011,00
TOTAL	639 573,62	639 573,62

Le budget est voté selon les dispositions légales en vigueur, par chapitres.

Dépenses d'exploitation

Chap	Libellé	BP + DM	CA 2016	PROPOSITIONS NOUVELLES BP2017
011	Charges à caractère Gén.	248 850,00	134 418,47	263 370,00
012	Charges de pers. et fr. ass.	380 534,00	370 439,62	438 700,00
65	Aut. Char. gestion courante	17 898 500,00	6 505 287,77	19 328 000,00
67	Charges exceptionnelles	3 000,00	232,62	2 500,00
042	Opé d'ordre de transfert	22 113,98	22 113,98	20 097,10
023	Virement à la section d'investissement	156 500,00		480 000,00
022	Dépenses imprévues	10 342,98		30 044,41
	TOTAL	18 719 840,96	7 032 492,46	20 562 711.51

Recettes

Chap	Libellé	BP + DM	CA 2016	PROPOSITIONS NOUVELLES BP2017
013	Atténuation de charges	3 000,00	7 780,28	2 500,00
70	Produits des services du domaine et ventes			
74	Subvention d'exploitation	8 068 600,00	8 731 128,15	8 200 000,00
75	Autres produits de gestion courante	4 400,00	4 053,00	5 500,00

77	Produits exceptionnels		63,00	
042	Opé d'ordre de transfert	338,58	338,58	338,58
	Excédent d'exploitation reporté	10 643 502,38		12 354 372,93
	TOTAL	18 719 840,96	8 743 363,01	20 562 711,51

Investissement

Dépenses

Chap	Libellé	BP + DM	CA 2016	PROPOSITIONS NOUVELLES BP2017
13	Subvention d'équipement			
20	Immobilisation Incorporelles	216 022,00	20 085,60	509 000,00 <i>(dont RAR 194 736,40)</i>
21	Immobilisation Corporelles	31 487,50	3 296,78	59 000,00 <i>(dont RAR 3 000,0€)</i>
23	Immobilisation en cours			1 000,00
020	Dépenses Imprévues	13 565,90		17 224,04
040	Opé d'ordre de transfert	338,58	338,58	338,58
4581	Total des opé. pour compte de tiers	133 505,50	80 494,50	53 011,00
	Solde d'exécution Négatif reporté	262 202,69		
	TOTAL	657 126,17	104 215,46	639 573,62

Recettes

Chap	Libellé	BP 2016 + DM	CA 2016	PROPOSITIONS NOUVELLES BP2017
20	Immo incorporelles (frais d'étude)	80 000,00	80 494,50	
21	Immobilisation corporelles			4 000,00
27	Autres immo. financières			

10	Dot. Fond divers et réserves	265 006,69	265 244,69	540,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	22 113,98	22 113,98	20 097,10
4582	Opération pour compte de tiers	133 505,50	80 494,50	53 011,00
021	Virement sect° d'exploitation	156 500,00		480 000,00
	Excédent d'invest. reporté			81 925,52
	TOTAL	657 126,17	448 347,67	639 573,62

Le budget est adopté à l'unanimité

17/02/09 Adoption du programme d'opérations 2017

Le programme est joint en annexe. Voici le tableau récapitulatif :

Collectivité	Report RàR 2016	Programme 2017	TOTAL
SMPBC	126 426	324 000	450 426
CEBR	370 284	2 633 060	3003 344
SMP CE	173 800	362 700	536 500
SMP Ouest 35	106 700	240 600	347 300
SMP Ille et Rance	21 200	55 000	76 200
SMP la Valière	280 044	1 164 581	1 444 625
IAV	-	300 000	300 000
<u>TOTAL</u>	<u>1078 454</u>	<u>5 079 941</u>	<u>6 158 395</u>

Le programme d'opération est adopté à l'unanimité.

17/02/10 AVA : Attribution du marché démarches foncières liées à l'Aqueduc Vilaine Atlantique

La réalisation de la 3^{ème} tranche de l'Aqueduc Vilaine Atlantique entre Bains-sur-Oust et Rennes nécessite la signature de conventions de passage en terrains privés. Le SMG Eau35 a lancé une consultation pour la réalisation de l'ensemble des démarches administratives liées à ces conventions : état parcellaire, recherche des exploitants, négociations et suivis de la signature des conventions, état des lieux avant et après travaux.

La passation des marchés s'opère selon la procédure adaptée prévue au Code des Marchés Publics. Trois offres ont été remises le 27 janvier. Le dépouillement conduit à la synthèse suivante :

CRITERES D'ANALYSE	Note maximale	QUARTA	1TERRAIN - EURYECE	SCET
VALEUR TECHNIQUE				
Qualité générale du mémoire	20	60%	60%	70%
		12	12	14
Méthodologie d'exécution	40	70%	60%	60%
		28	24	24
Moyens humains et matériel	40	60%	50%	60%
		24	20	24
Sous-Total	100	64	56	62
Pondération	40	25.6	22.4	24.8
PRIX DES PRESTATIONS				
	Montant	157 290.00 €	144 810.00 €	363 540.00 €
	60	55.2	60.0	23.9
Note Finale	100	80.8	82.4	48.7
Classement		2	1	3

Le groupement 1Terrain-Euryece est le mieux disant. L'offre quarta apparait néanmoins plus sécurisante. M. Fauvel précise qu'il est personnellement favorable au groupement et que le risque (1 seule personne de terrain à proximité) est limité.

Le groupement 1Terrain-Euryece est retenu à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention de Madame Fauchoux).

Départ de Monsieur Philippe BONNIN

17/02/11 Points de réflexion sur la numérisation des réseaux d'eau potable

Marina Chardronnay présente une information sur les incidences pour les collectivités en charge de l'eau potable des textes réglementaires récents, notamment sur les trois points suivants :

- * open data
- * cartographie précise des réseaux
- * connaissance du réseau AEP

La présentation sera envoyée pour information à tous les SMP.

Les élus s'interrogent sur la pertinence de dévoiler précisément la localisation de tous les ouvrages AEP, y compris les réseaux, notamment par rapport à des actes possibles de malveillance.

Le service du SMG est invité à poursuivre son action notamment sur les points suivants :

- Harmoniser la prestation topographique.
- Assurer une veille concernant les projets PCRS et les campagnes massives d'acquisition de données topographiques sur le département.
- S'assurer que les contrats d'affermage prévoient les nouvelles obligations de connaissance des réseaux.

Questions diverses

17/02/12 Points sur les ressources

Dans le cadre de la sécheresse hivernale en cours, Jean-Pierre Trouslard fait un point sur l'état des ressources. Depuis cet été, le SMG dispose quasiment de l'ensemble des niveaux des ressources sur le département. Une première réunion réunissant l'ensemble des SMP a eu lieu le 30 janvier dernier. Globalement, les ressources souterraines sont plus basses que la normale et présentent un risque important de recharge incomplète. Les cours d'eau ont des débits qui rechutent dès l'arrêt des pluies. Les barrages ont profité des pluies de début février mais sont encore loin de leur état normal de remplissage.

Un comité sécheresse a eu lieu le 7 février dernier et a déclaré le département en alerte sécheresse jusqu'en octobre 2017. Le risque de pénurie à l'automne prochain est assez élevé. Plusieurs dérogations aux débits réservés ont été entérinées.

Les élus saluent le rôle du SMG et confirment la nécessité de lui donner une véritable autorité sur la gestion de la ressource.

Il est demandé au service de :

- Envoyer un courrier aux collectivités productrices et exploitants rappelant la gravité de la situation et préconisant quelques mesures (soulager les ressources souterraines, reporter les lavages de réservoir et essais de poteaux incendie,...)
- Demander aux producteurs et exploitants de fournir au SMG les données quantifiées des différents prélèvements, avec retour d'information aux collectivités
- Voir avec la préfecture comment faire pour suivre les prélèvements privés, voire leur imposer des restrictions d'usage
- Voir avec le CD pour la parution d'un article dans « nous vous ille »

17/02/13 Loi NOTRe

Une rencontre a eu lieu avec la préfecture le 25 janvier dernier pour faire un point avec les groupes de travail. M. Fauvel a souhaité que la préfecture se positionne sur la future organisation de l'eau lors de la prochaine CDCI fin février.

Les élus ne retiennent que la mise en place d'un video-projecteur plafonnier.

La séance est levée à 12H15

Prochaine date : Comité : 20 juin 2017 à 14H30

COMITE SYNDICAL DU 23 MAI 2017

L'an deux mille dix-sept, le 23 mai à 14h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

ADMINISTRATION GENERALE

N°17/05/01 Approbation PV du comité du 14 février 2017

Le compte rendu est validé à l'unanimité.

N°17/05/02 Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Joël SIELLER est désigné comme secrétaire de séance.

N°17/05/03 Point sur les délégations du Président et du bureau

Dans le cadre de ses délégations le bureau a validé l'éligibilité des dossiers suivants durant la période du 14 février au 15 mai 2017 :

Date	Objet	SMP	Stade	Estimation du montant finançable
02/05/2017	Sécurisation nord en cas d'arrêt de l'usine de la Grange à Vitré (feeder de 4 km de canalisation en diamètre 400mm)	Symeval	Avant-projet	1 091 000 € H.T. (totalité des travaux) + études
02/05/2017	Rebouchage en divers sites de forages et piézomètres inutilisés	Ouest35	Avant-projet	45 000 € H.T. (totalité)

Dans le cadre de ses délégations le Président a signé les marchés et conventions suivants durant la période du 14 février au 12 mai 2017

Date	Objet	Attributaire	Montant (TTC)
01/03/2017	Brochure + annexe	Cloitre	1219,20
01/03/2017	Rapport final	Cloitre	1299,60
02/03/2017	Clavier gros caractère-supernova	Etex	1255,00
08/03/2017	Porte document	Pitchpin	205,20
08/03/2017	Location salle La Rotonde	CDG35	185,00
10/03/2017	Cocktail	Beuscher	202,00
13/03/2017	Lampadaire	Waldmann	1546,56
20/03/2017	Téléagrandisseur	Armand optique	4859,91
04/04/2017	2 Fauteuils	Ugap	1007,78
06/04/2017	Store	Veremeraude	852,00
14/04/2017	Armoire	Ugap	359,84
14/04/2017	Vestiaire	Ugap	217,60
05/05/2017	Vidéoprojecteur + installation	RIB	1566,36
12/05/2017	Avenant marché géomètres	1 Terrain	7302,00

Le comité prend acte des décisions prises.

N°17/05/04a Attribution de marché vidéo AVA

Marc Hervé rappelle l'importance du projet Aqueduc Vilaine Atlantique et donc de la communication liée. Il propose de réaliser une vidéo pédagogique sur les enjeux, la technicité et le fonctionnement de l'ouvrage. L'objectif est que n'importe quel citoyen puisse bien comprendre les enjeux du projet, sa réalisation technique et son fonctionnement futur. Il est important d'avoir ce support dès l'enquête d'utilité publique afin que le public puisse s'y référer pour bien comprendre le projet (en mairie et sur le site internet du SMG Eau 35).

Après contact avec plusieurs agences de communication (et retours sur leurs créations), Monsieur Hervé propose de retenir l'agence "Image & process" qui recrute des ingénieurs dans son équipe afin que l'ingénierie soit totalement comprise et ensuite retransmise de manière pédagogique. Il précise que cette agence réalise de nombreux supports industriels. Monsieur Trouslard indique qu'une création est en cours pour la visite virtuelle d'une usine de potabilisation dans le Morbihan, avec le syndicat départemental Eau du Morbihan (de bons retours sur cette agence de communication de leur part).

Monsieur Marc HERVE indique que le coût de cette vidéo serait de 22 025 € HT, soit 26 430 € TTC. Il précise que temps nécessaire à la création de cet outil pédagogique serait de 12 semaines. Afin que cette vidéo soit prête pour l'enquête publique il faut la commencer début juin.

Madame Faucheux demande si le coût de ce projet est à rajouter au projet AVA, et souhaite savoir comment cette vidéo sera accessible au grand public.

Monsieur Trouslard indique que ce projet fait partie des lignes budgétaires communication mais que les dépenses seront bien affectées au projet AVA.

Monsieur Antoine DECONCHY précise que trois réunions de présentation sont prévues afin d'expliquer l'enquête publique et que cette vidéo serait un support important pour la compréhension du projet, il complète en indiquant que cette vidéo sera accessible sur le site internet du SMG35.

Monsieur BENARD intervient et indique que ce type de support a été utilisé à St Malo afin d'expliquer différents projets et que cela a permis une meilleure compréhension des projets.

Les membres du comité valident à l'unanimité le projet.

Monsieur Fauvel explique qu'il souhaite alors de faire voter la délibération décision modificative n°1 à laquelle il faut rajouter ce nouveau montant.

N°17/05/04b AVA : indemnisations, acquisitions et dossier d'enquête, délégations au
Président

Monsieur Antoine Deconchy explique que le tracé prévisionnel de l'Aqueduc Vilaine Atlantique traverse des terrains privés. Des négociations vont être engagées par le SMG, avec l'aide du géomètre désigné en début d'année, pour obtenir la signature amiable des conventions de passage avec les propriétaires. Le montant de l'indemnisation a été discuté en bureau, qui propose le barème suivant :

- Passage de la conduite : 1,10 €/ml (terre agricole), 0,5 €/ml (friches, terres incultes), 27 €/ml (terrains constructibles)
- Pose d'un regard (ventouse, ouvrage de vidange...) : 300 € / accessoire)
- Montant minimal de l'indemnité : 50 €/propriétaire

Pour les exploitants, il est proposé de retenir les principes de calculs suivants :

- Dégâts aux cultures : application du barème départemental
- Eviction (parcelles des réservoirs) ; application du protocole départemental de calcul des indemnités d'éviction

Monsieur Fauvel indique que les barèmes proposés sont ceux pratiqués en Ille-et-Vilaine. Il précise que dans la mesure du possible les ouvrages seront placés en limite de propriété.

15H départ de Monsieur Marc Hervé

M. Deconchy présente également les grandes lignes du dossier de demande de déclaration d'utilité publique à déposer en vue de l'enquête publique comprenant notamment une étude d'impact.

Après discussion il a été décidé d'appliquer les montants d'indemnisation précités pour les propriétaires et exploitants concernés par le tracé de l'Aqueduc Vilaine Atlantique. D'autoriser les opérations nécessaires à la maîtrise foncière sur le tracé de l'aqueduc : signature des conventions de passage, achat des terrains (réservoirs) devant notaire ou par acte administratif, indemnisation des exploitants. Et pour finir d'autoriser le Président

à déposer ce dossier auprès des services de l'Etat et à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de l'instruction du dossier et de sa mise en enquête publique, en vue de l'obtention des autorisations administratives relatives au projet d'aqueduc.

M. Fauvel procède au vote :

8 pour et 3 abstentions ; cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

N°17/05/05 Rapport d'activités 2016

Monsieur Trouslard présente les détails du rapport d'activités 2016. Il repasse sur tous les grands thèmes de ce rapport.

Madame Valérie Faucheu s'interroge concernant le nombre important de récidives sur les périmètres de protection, et fait remarquer que le nombre semble constant. Elle souhaiterait que le SMG35 organise une réunion afin de permettre une réflexion commune. Le service prend note et proposera une action à la commission ressource.

Le rapport est validé à l'unanimité

N°17/05/06 Programme complémentaire n°1 : BV

Monsieur Antoine Deconchy explique que, après analyse des dossiers de demande de financement 2017, les montants éligibles à une aide du SMG35 pour certains programmes « bassins versants » s'avèrent supérieurs aux inscriptions budgétaires réalisées en début d'année.

Monsieur Fauvel propose d'inscrire les montants supplémentaires suivants (total de 26 350 €) au programme d'opérations :

Maître d'Ouvrage	BV	Montant inscrit au BP 2017	Montant éligible	Montant complémentaire à inscrire
CEBR	Drains du Coglais	16 000	18 400	2 400
CEBR	Haute Rance	32 400	44 550	12 150
CEBR	Chèze Canut	24 000	35 800	11 800

Sur les autres programmes bassins versants, les montants prévisionnels des aides sont inférieurs aux enveloppes inscrites en début d'année.

Le comité vote ce programme complémentaire à l'unanimité

N°17/05/07 Modification du Règlement financier : financement des actions bassins versants

Monsieur Deconchy explique qu'il est nécessaire d'effectuer deux modifications du Règlement Financier concernant les actions bassins versants.

En effet, la délibération du 20/10/2015 doit être remise à jour. Ainsi, l'enveloppe destinée au programme bassin versant sur les drains du Coglais définie dans l'annexe au règlement financier qui fixe les enveloppes pluriannuelles dédiées au financement des actions qualité doit être portée à 94 000 € sur la durée du contrat 2017-2021 (soit 18 800 € par an en moyenne).

De plus, afin de faciliter le dépôt des dossiers de demande de subvention « Bassins Versants » et d'harmoniser les pratiques avec celles des autres financeurs, il est proposé que l'attestation de démarrage des opérations et la notification de l'aide des autres financeurs ne soient plus exigées pour le versement des acomptes.

Le comité vote cette modification du Règlement financier à l'unanimité

N°17/05/08 Indemnités des élus

Monsieur le Président précise aux membres du Comité Syndical que depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction des élus a évolué en raison de l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique (passé de 1015 à 1022). Il indique également que dans le cadre du PPCR, l'indice brut terminal au 1^{er} janvier 2018 sera de 1028.

La délibération n°14/07/04 du 11 juillet 2014 relative à la détermination des indemnités de fonction perçues par le Président et les Vice-Présidents ayant été rédigées en précisant le montant de l'indice brut, il y a lieu de la modifier.

Le montant des indemnités proposées pour les syndicats mixtes ouverts est défini comme suit :

INDEMNITES DE FONCTION DES PRESIDENTS ET VICE-PRESIDENTS DE SYNDICATS MIXTES* (Articles L.5211-12, R.5211-4 et R.5723-1 du CGCT)

Indice de base = IB 1022 (IM 826)
IM 826 au 1^{er} février 2017 =

46 447,88 Euros annuel

INDEMNITES MAXIMALES AU 1/02/2017						
Population (habitants) (1)	PRESIDENTS			VICE-PRESIDENTS		
	% de l'IB 1022	MONTANT DES INDEMNITES		% de l'IB 1022	MONTANT DES INDEMNITES	
		annuelles	mensuelles		annuelles	mensuelles
moins de 500	2,37%	1 100,81	91,73	0,95%	441,25	36,77
de 500 à 999	3,35%	1 556,00	129,67	1,34%	622,40	51,87
de 1 000 à 3 499	6,10%	2 833,32	236,11	2,33%	1 082,24	90,19
de 3 500 à 9 999	8,47%	3 934,14	327,84	3,39%	1 574,98	131,22
de 10 000 à 19 999	10,83%	5 030,31	419,19	4,33%	2 011,19	167,60
de 20 000 à 49 999	12,80%	5 945,33	495,44	5,12%	2 378,13	198,18
de 50 000 à 99 999	14,77%	6 860,35	571,70	5,91%	2 745,07	228,76
de 100 000 à 199 999	17,72%	8 230,56	685,88	8,86%	4 115,28	342,94
plus de 200 000	18,71%	8 690,40	724,20	9,35%	4 342,88	361,91

* Sont concernés les syndicats mixtes ouverts associant exclusivement des communes, des établissements publics de coopération intercommunale, des départements et des régions.

(1) La population à prendre en compte est égale à celle de l'ensemble des communes composant l'établissement public concerné.

Il est proposé de tenir compte de l'actualisation de l'indice terminal, et fixer :

- le montant des indemnités du Président, à compter du 1^{er} janvier 2017 et pour la durée du mandat, à 18,71 % de l'Indice Brut terminal de la Fonction Publique

- le montant des indemnités de Vice-Président, à compter du 1^{er} janvier 2017 et pour la durée du mandat, à 9,35 % de l'Indice Brut terminal de la Fonction Publique

Les membres du comité adoptent ce rapport à l'unanimité

N°17/05/09 Décision Modificative n°1

Monsieur Fauvel indique que la décision modification n°1 comprend trois points :

1. **Dépense d'investissement**

Une erreur s'est glissée dans le Budget 2017, il est nécessaire de procéder à la régularisation. Il s'agit d'une régularisation de reprise des subventions

1021 - 040	- 338.58
13918 - 040	+ 338.58

TOTAL 0.00

2. **Régularisation Amortissement Année 2017 du au prorata temporis**

En ce début d'année des biens ont été acquis, notamment en raison de l'arrivée d'un nouvel agent et d'un aménagement d'un poste de travail existant.

Le montant de ces nouveaux biens s'élève à 11 746,37€.

Ainsi, l'annuité complémentaire s'élèvera à 3 022,13€ pour l'année 2017.

En Fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Article 6811	+ 3 022,13€	
Article 022- dépenses imprévues	- 3 022,13 €	

En Investissement :

	Dépenses	Recettes
Article 020 - dépenses imprévues	+ 3 022,13 €	
Article 2805 – Concessions et droits, brevets		+ 266,64 €
Article 28181 - Autres Immobilisations Corporelles		+ 125,91 €
Article 28183 - Matériel de bureau et		+2 068,30 €

informatique		
Article 28184 – Mobilier		+ 561,28 €
TOTAL GENERAL	+ 3 022,13 €	+3 022,13€

3. Transferts de crédits entre 2 Chapitres

Suite à la décision du comité de réaliser le film pédagogique sur l'Aqueduc Vilaine Atlantique, il est nécessaire de procéder au transfert de compte suivant :

En Fonctionnement

6238	Publicité publication diverses	+26 500,00	
658	Charges diverses de gestion courante		- 26 5000,00

Les membres du comité adoptent ce rapport à l'unanimité

N°17/05/10 Contrat avec la société Finance Active

En octobre 2015, le Président contractait avec « finance active » pour un audit et un accès de chaque SMP à leur outil de gestion « insito » pendant un an pour un montant de 17 496 € TTC. Le contrat a été prolongé pour 2016-2017 (13 094 €) lors du comité du 25 octobre 2016, notamment pour la négociation d'emprunts. La question se pose de nouveau aujourd'hui pour l'exercice 2017-2018 (coût de l'ordre de 13 200 €TTC).

Monsieur Jean-Yves Lefeuvre s'interroge sur le montant de la prestation, il indique que ce montant pourrait être revu puisque la plupart des études ont déjà été réalisées. Après discussion, les élus souhaitent renégocier cette offre. Il a été demandé de dénoncer le contrat et d'autoriser le Président à négocier et à signer une nouvelle offre auprès de la société Finance Active avec les 2 options suivantes : baisse du prix actuel, prestation à la demande.

Les membres du comité adoptent ce rapport à l'unanimité

N°17/05/11 Présentations : Recherches en eau menées par les SMP depuis la création

- Programmes spécifiques menés par le BRGM

Monsieur Trouslard présente la partie recherche en eau menée par les SMP depuis la création du syndicat puis monsieur Bruno Mougin du BRGM explique les différents programmes qui ont été réalisés par son organisme depuis les années 2000.

Les deux présentations sont jointes en annexe du compte rendu.

Départ de Mme Sandrine Rol et de Monsieur Jean-Yves Lefeuvre à 16h50

Madame Fauchoux rebondit sur le programme en cours ANAFORE qui doit définir les zones potentiellement productrices et souhaite que le SMG35 soit acteur afin de permettre en place des zones de sauvegarde pour l'avenir.

17h05 départ de Madame Pannetier et Messieurs Bourgeaux, Benard et Boivent

QUESTIONS DIVERSES

N°17/05/12 Aménagement foncier conjointement avec le Département

La mise en œuvre des périmètres de protection et notamment le volet foncier est parfois compliquée à gérer, la maîtrise foncière étant un élément majeur pour la reconquête de la qualité de l'eau. La loi ne donne malheureusement que peu d'outils pour y arriver.

Le Département dispose d'une expertise au sein de son service aménagement foncier qui aura de la disponibilité dans les années qui viennent, les procédures en cours venant à leur terme.

Avec la loi sur la biodiversité du 8 août 2016, un volet environnemental peut-être ajouté à une procédure d'aménagement foncier (d'où le E de AFAFE).

Les services du Département sont venus présenter la démarche au bureau qui a donné un accord de principe pour voir la faisabilité sur deux captages prioritaires. Les surfaces minimum en jeu seraient de l'ordre de 1000ha et la procédure durerait environ 8 ans.

N°17/05/13 Point sur les ressources

Un point rapide de la situation est fait sur la sécheresse en cours.

N°17/05/14 Loi NOTRe

Suite à la rencontre du « groupe de travail eau » en préfecture le 18 avril dernier, le préfet devrait proposer une nouvelle organisation des services d'eau potable en Ille-et-Vilaine à la prochaine CDCI qui se déroulera le 27 juin 2017. Elle s'appuiera sur la proposition du SMG35.

La séance est levée à 17H15

COMITE SYNDICAL DU 10 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le 10 octobre à 9h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

ADMINISTRATION GENERALE

N°17/10/01 Approbation PV du comité du 23 Mai 2017

Le compte rendu est validé à l'unanimité.

N°17/10/02 Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Philippe LETOURNEL est désigné comme secrétaire de séance.

N°17/05/03 Point sur les délégations du Président et du bureau

Dans le cadre de ses délégations le bureau a validé l'éligibilité des dossiers suivants durant la période du 23 mai au 19 septembre 2017 :

Objet	SMP	Stade	Montant finançable
Doublement traversée de la Rance	EPSM	marché	4 147 835,00 € HT
Avenants usine de Villejean	CEBR		345 773,82 € HT
Antenne secondaire nord de Rennes	CEBR	marché	20% de 692 990,80 € HT
Avis favorable projet SOCLE			

Monsieur Fauvel présente à Mme Rol les dossiers proposés à l'éligibilité. Monsieur Trouslard explique le projet de document SOCLE, et indique que les orientations de ce projet correspondraient à la politique menée en Ille et Vilaine et par le pôle ouest (« grands » syndicats d'eau).

Dans le cadre de ses délégations le Président a signé les marchés et conventions suivants durant la période du 25 mai 2017 au 19 septembre 2017

Date	Objet	Attributaire	Montant (TTC)
23/05/2017	Forum gestion services publics	Algo	180,00
24/05/	Location salle Mairie du Rheu	Mairie LE Rheu	49,40
09/06/2017	Achat de verres	Optiques Lafayette	520,00
12/06/2017	Reproduction brochures Rapport d'activités	Cloitre	434,40
12/06/2017	Location micro	Cité du Son	222,74
23/08/2017	Hébergement site internet	OVH	71,86
28/08/2017	Logiciel Compta et Marché public	Segilog	15 942,00
29/08/2017	Installation douche	CODESA	3 268,80
19/09/2017	Complément site internet	Autrement	2 160,00

Personnel :

Date	Type de contrat
25/07/2017	Accord pour un congé de formation professionnelle

Le comité prend acte des décisions prises.

Monsieur Trouslard indique que par délibération en date du 13 décembre 2016, le comité a décidé de créer un poste en CDD pour un an afin d'établir et de suivre des études sur les captages prioritaires souterrains d'Ille et Vilaine.

Cette mission n'est pas terminée mais l'agent en charge de ce dossier ne souhaite pas renouveler son contrat. De plus, des compétences particulières en hydrogéologie seraient souhaitables, notamment pour définir les aires d'alimentation.

Parallèlement, la problématique de la gestion des ressources devient essentielle avec un bilan besoins/ressources qui se tend au fil du temps. Les ressources souterraines (puits, forages et drains) représentent environ 30 % des volumes prélevés pour l'eau potable, avec plus de 50 points de captage dans le département.

Face à cette situation et au vu des besoins en hydrogéologie, le bureau a proposé d'ouvrir un poste à un hydrogéologue. Ses missions pourraient être les suivantes : suivi et protection de l'existant (nappes, ouvrages, PPC, captages prioritaires,...), gestion optimisée des ressources, nouvelles recherches en eau, adaptation aux changements climatiques.

Mme Rol adhère totalement à cette demande et souhaite savoir si les missions de l'agent en CDD pourront être réalisées par l'hydrogéologue. Monsieur Fauvel explique qu'effectivement un hydrogéologue aurait un avis plus pertinent sur la réalisation de ces études, et que ces connaissances permettront de définir les zones d'alimentation les plus adaptées.

Monsieur Letournel précise que ce nouvel agent serait susceptible d'être missionné pour étudier les sous-sols des différents SMP et permettrait également des échanges avec les autres départements.

Le recrutement sera réalisé dans les meilleurs délais sur un poste de catégorie A technique à temps complet ; délégation étant donnée au Président.

Le comité vote cette création de poste à l'unanimité

Monsieur Trouslard indique aux membres du comité, qu'à la demande du service, le bureau du 2 mai a étudié une proposition de mise en place d'un dispositif Compte Epargne Temps (CET). Il précise que les membres du bureau ont décidé de ne pas instaurer la monétisation du CET.

Le projet de règlement a obtenu un avis favorable du Comité Technique du CDG35 le 3 juillet 2017.

Après un bref balayage des différents articles du document, **le comité adopte à l'unanimité cette délibération.**

Monsieur Trouslard indique aux membres du comité que l'étude patrimoniale a permis de mettre en avant une bonne gestion de la part des collectivités du département.

Cependant le réseau d'eau potable nécessite un entretien régulier pour maintenir un rendement correct. Or, actuellement 12% de ce réseau est âgé de plus de 50 ans. Et les

amortissements ne représentent que 0,63% de la valeur du patrimoine soit un renouvellement sur 160 années.

Il est proposé aux membres du comité la création du fonds de renouvellement des réseaux AEP pour aider les collectivités les plus fragiles financièrement pour stabiliser, voire réduire, les pertes d'eau au niveau de leur réseau.

Les objectifs recherchés sont :

- Mettre en œuvre une gestion patrimoniale équitable sur le département
- Amorcer une harmonisation du prix de l'eau

Dans un premier temps, il est proposé d'alimenter ce fonds par un prélèvement de 2 centimes d'€ sur l'ensemble des consommations départementales. La somme collectée correspondrait à environ 1 M d'€ et serait mise en œuvre en 2019, après modification des statuts du SMG.

Les hypothèses retenues sont :

- Apporter une aide à partir de 2020 aux nouveaux services AEP issus de l'application de la loi NOTRe, le SMG n'intervenant qu'auprès des Syndicats Mixtes de Production
- Appliquer un taux moyen de renouvellement proche de 1,25% qui correspond à un renouvellement sur 80 années.
- Avoir un prix de l'eau compris dans la fourchette de +/- 10% autour du prix moyen départemental

Pour éviter le saupoudrage de l'aide du SMG35, une première analyse a été réalisée à partir de critères techniques et financiers. Il en ressort que le SPIR et le SMP Ouest35 seraient les 2 premières entités à bénéficier de l'aide du SMG35.

Pour assurer une aide efficace et investir au bon endroit, au bon moment, l'aide du SMG35 sera apportée sous conditions. Il sera demandé à la collectivité d'avoir :

- Une bonne connaissance des caractéristiques de son réseau (Indicateur RPQS)
- Mis en place des outils pour réduire les fuites d'eau (La sectorisation du réseau faciliter la recherche et la réparation de fuites, la modélisation du réseau pour réduire les flux de fuite)
- Une étude patrimoniale multifactorielle détaillée qui indique les secteurs à renouveler en priorité.

Après avoir écouté les explications, Mme Rol demande si les collectivités connaissent les secteurs où les pertes sont les plus importantes. Monsieur Trouslard explique que globalement l'installation de compteur de sectorisation sur les réseaux ont permis d'identifier les secteurs fuyards.

Monsieur Fauvel explique que l'ensemble des pertes d'eau représente une ressource importante. Monsieur Letournel précise que le rendement urbain est meilleur, du fait d'une densité supérieure aux secteurs ruraux dont le linéaire est plus important. Il explique que certains secteurs sont fuyards du fait de l'âge et des matériaux utilisés à l'époque.

Mme Rol souhaiterait que les critères de choix pour l'attribution de l'aide soient pondérés afin que tous les SMP puissent bénéficier de ce nouveau fonds.

Elle indique que la notion d'équité dans le département doit rester l'objectif de ce projet. Et souhaite également que l'étude des secteurs soit réactualisée tous les deux ans.

Il est demandé au service de faire un point sur les documents existants permettant de remplir les conditions d'éligibilité d'ici mi 2018 en regardant notamment ce qui est inclus dans les contrats d'affermage.

Les membres du comité approuvent à l'unanimité le principe de création d'un fonds de renouvellement.

N°17/10/07 Fixation du montant du fonds de concours pour 2018

Conformément aux statuts, la fixation du montant du fonds de concours se fait annuellement par le comité du SMG. Au vu de la simulation d'évolution de la trésorerie, le maintien de la surtaxe à 0,17 cts devrait suffire pour financer les travaux prévus au schéma pour l'année 2018

Les membres du comité adoptent ce rapport à l'unanimité

N°17/10/08 Fixation du pourcentage de participation aux antennes secondaires pour 2018

Conformément aux statuts, la fixation de la participation du SMG au financement des antennes secondaires se fait annuellement par le comité du SMG. Au vu des demandes, le maintien de ce taux à 20% du montant H.T. des dépenses, apparait pertinent.

Les membres du comité adoptent ce rapport à l'unanimité

N°17/10/09 Le congé de formation professionnelle (CFP)

A la demande d'un agent, il est proposé de soumettre à l'approbation du comité syndical un projet de délibération pour la prise en charge du congé de formation professionnelle (CFP) qui doit être générale.

Pour les agents remplissant les conditions de demande de congé de formation professionnelle

Il est proposé les prises en charge financières suivantes :

- Dans le cas d'une formation pour une évolution professionnelle dans le cadre de la FPT :
 - Prise en charge des frais de formation (remboursables en partie par le CdG)
 - Prise en charge des frais de déplacement jusqu'à concurrence de 3 000€ (dans le cadre de la délibération du 11 octobre 2011 N°11/10/05).

- Dans le cas d'une formation pour une évolution professionnelle hors FPT

- Prise en charge uniquement des frais de déplacement jusqu'à concurrence de 3 000€

Les membres du comité adoptent ce rapport à l'unanimité

N°17/10/10 Programme complémentaire n°2

Monsieur Fauvel propose d'inscrire les montants supplémentaires suivants (total de 175 900€) au programme d'opérations :

MOA	Nom de l'opération	Type d'opération	Montant inscription budget 2017
SPIR	Plesder- suivi écologique des milieux humides	Action innovante ressource	10 400 €
SMPBC	Solde usine de Montours	Travaux schéma	25 500 €
CEBR	Renforcement Nord de rennes	Antenne second	140 000 €

Le comité vote ce programme complémentaire à l'unanimité

N°17/10/11 Décision Modificative n°2

Monsieur Fauvel indique que la décision modification n°2 comprend deux points :

1. Transferts de crédits entre 2 Chapitres ou virement de crédit

- Il explique que depuis de nombreux mois et surtout en début d'année le service comptable a rencontré de nombreuses difficultés avec le logiciel comptable et sa hotline. Après une étude des différents logiciels utilisés par les SMP, le SMG a choisi de travailler avec la société Segilog et d'acquérir le logiciel marché publics compatible. Cette décision implique de faire quelques modifications sur le budget, afin de financer l'ensemble du projet.
- De plus, à la demande des agents une douche a été installée. Ces travaux étaient prévus au budget mais ils nécessitent un ajustement entre les différents articles.

Il est donc proposé de faire les modifications suivantes au budget 2017 :

En Fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Article 6066 Carburant	+ 500,00 €	
Article 6156 Maintenance	+ 1 500,00 €	
Article 022- dépenses imprévues	- 2 000,00 €	

En Investissement virement de crédit

	Dépenses	Recettes
21355 Installations générales agencements	+400,00 €	
2181 Autres Installations générales	- 400,00 €	

2. Régularisation Amortissement Année 2017 du au prorata temporis

Comme à chaque comité, il est nécessaire de procéder à l'amortissement des biens acquis en cours de période. Un vidéo projecteur a été acheté et installé, le montant de ce bien s'élève à 1 566,60€.

L'amortissement à inscrire pour l'année 2017 s'élève à 281,38€ et nécessite les modifications suivantes

En Fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Article 6811	+ 281,38€	
Article 022- dépenses imprévues	- 281,38 €	

En Investissement :

	Dépenses	Recettes
Article 020 - dépenses imprévues	+ 281,38 €	
Article 28183 - Matériel de bureau et informatique		+ 281,38 €
TOTAL GENERAL	+ 281,38 €	+281,38€

Les membres du comité adoptent ce rapport à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

N°17/10/12 loi NOTRe

Suite à la dernière CDCI de juin, un courrier a été envoyé à toutes les com-com pour les rencontrer. A ce jour, la moitié des EPCI ont répondu favorablement. Elles sont d'accord avec la proposition des SMP producteurs-distributeurs mais souhaiteraient des modifications « mineures » des périmètres existants afin de ne pas être « à cheval » sur 2 voire 3 SMP.

N°17/10/13 Sécheresse

Au vu des pluies d'été, le comité sécheresse du 4 octobre a décidé de passer à un niveau de vigilance.

Le nouveau site internet, plus complet et plus convivial va être mis en ligne d'ici quelques semaines.

L'IAV va devenir un syndicat mixte. Les acheteurs d'eau (Ouest35 aujourd'hui et le SMG demain) vont faire partie du conseil d'administration au sein d'un collège « eau potable ».

La séance est levée à 12H05

Prochain comité : 12 décembre à 14H30